



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/WG.160/2  
19 février 1987

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion du Groupe de travail  
sur la coopération scientifique et  
technique pour le programme MED POL

Athènes, 6-10 avril 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

---

PNUE

Athènes, 1987

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en adoptant le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE II) à leur deuxième réunion tenue à Cannes, 2-7 mars 1981, sont convenues de ce qui suit:

"Un groupe permanent de travail sur la coopération scientifique et technique sera créé par les Parties contractantes afin de les aider à examiner les progrès du programme et en évaluer les résultats. Il conseillera le PNUE sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme et rédigera des recommandations qui seront présentées par le PNUE - secrétariat de la Convention - aux réunions des Parties contractantes. Le groupe, qui sera composé de coordonnateurs nationaux du MED POL désignés par les autorités nationales intéressées, se réunira au moins une fois par an." (UNEP/IG.23/11, annexe V, paragraphe 51).

Suite à la délibération ci-dessus mentionnée, quatre réunions du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique ont été tenues, à savoir en 1981 (UNEP/WG.62/7), 1983 (UNEP/WG.91/12), 1985 (UNEP/WG.118/9 et 1986 (UNEP/WG.144/13).

La présente et cinquième réunion du Groupe de travail est convoquée par le secrétariat en vue d'examiner et d'évaluer les activités menées en 1986-1987, suite aux recommandations de la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Gênes du 9 au 13 septembre 1985 (UNEP/IG.56/9) et de convenir d'un ensemble de recommandations pour les activités de la Phase II du programme MED POL en 1988 et 1989, accompagnées du budget y relatif qui seront soumis lors de la prochaine Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 7-11 septembre 1987).

Les annotations suivantes, portant sur l'ordre du jour proposé pour la réunion, ont été rédigées par le secrétariat afin d'aider le Groupe de travail dans ses délibérations.

#### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 6 avril 1987, à 10 heures, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, à Athènes, par le représentant du Directeur exécutif du PNUE. Tous les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont été invités à prendre part à la réunion au titre de membres du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique. Des représentants des organismes ci-après ont également été conviés à assister à la réunion: CEE, FAO, UNESCO, OMS, OMM, OMI, ONUDI, COI et AIEA.

#### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

#### Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion sera invitée à élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel qu'il est proposé dans le document UNEP/WG.160/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à la réunion pour adoption.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

Etant donné les travaux dont on escompte la réalisation dans le cadre de la réunion, il est proposé que le Groupe de travail siège uniquement en séances plénières. En consultation avec le secrétariat, le Bureau pourra constituer des groupes spéciaux de discussion ou des comités de rédaction. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera mis à la disposition de toutes les séances plénières.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Programme MED POL en 1986-1987 et activités et budget proposés pour la période biennale 1988-1989

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/3 qu'il a établi en étroite collaboration avec les organismes coopérants. Dans la section I, le document contient des informations sur les activités mises en oeuvre ou en cours en 1986-1987. Cette section couvre également toutes les activités pertinentes pour l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, coordonnées par le secrétariat et les organismes coopérants. La section II comprend un ensemble de recommandations proposées ayant trait à la mise en oeuvre du MED POL et à l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique pendant la période biennale 1988-1989, y compris les dispositions budgétaires. Le Groupe aura pour tâche d'une part, de prendre note des informations contenues dans la section I et d'autre part, d'analyser et réviser, si besoin est, les recommandations et le budget figurant dans la section II, afin de les transmettre à la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes en vue de leur adoption. Les documents UNEP/WG.160/5 et UNEP/WG.160/Inf.3, que le secrétariat a préparés en collaboration avec l'OMS, seront également examinés au cours de la discussion sur l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.

Point 7 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/4 qu'il a préparé en coopération avec l'OMS. Le document et donc la discussion de ce dernier porteront sur les progrès réalisés par les Parties contractantes en ce qui concerne l'adoption et l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, ainsi que sur les problèmes ayant rapport à l'application, au niveau national, des critères de qualité du milieu.

Point 8 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application des protocoles relatifs aux immersions et aux situations critiques

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/6. Le document résume les progrès réalisés par les Parties contractantes en ce qui concerne l'application du Protocole relatif aux immersions. A ce point de l'ordre du jour, une brève discussion est prévue sur la procédure à utiliser pour suivre les progrès accomplis par les Parties contractantes quant à l'application du Protocole relatif aux situations critiques.

Point 9 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/7 qu'il a établi en collaboration avec l'ONUDI. La première partie de ce document, fondée sur le matériel existant y compris les réponses au questionnaire fournies par les divers pays, couvre la nature, l'origine, le sort et les effets des huiles lubrifiantes usées; elle est présentée au Groupe à titre d'information. La seconde partie contient des informations sur les dispositions juridiques actuellement en vigueur dans les pays de la Méditerranée et les mesures proposées pour prévenir la pollution. Il est demandé au Groupe d'examiner la dernière partie et de convenir d'une série de recommandations qui seront transmises aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Point 10 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le mercure et les composés du mercure et mesures proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/8 qu'il a établi en collaboration avec la FAO et l'OMS. La première partie de ce document couvre l'origine, les niveaux, le sort et les effets du mercure et des composés du mercure; elle est présentée au Groupe à titre d'information. La seconde partie comprend des informations sur les dispositions juridiques actuellement en vigueur dans les pays de la Méditerranée ainsi que des mesures proposées pour lutter contre la pollution. Il est demandé au Groupe d'examiner la dernière partie et de convenir d'un ensemble de recommandations qui seront transmises aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Point 11 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés du cadmium et mesures proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/9 qu'il a établi en collaboration avec la FAO et l'OMS. La première partie de ce document couvre l'origine, les niveaux, le sort et les effets du cadmium et des composés du cadmium: elle est présentée au Groupe à titre d'information. La seconde partie comprend des informations sur les dispositions juridiques actuellement en vigueur dans les pays de la Méditerranée ainsi que des mesures proposées pour lutter contre la pollution. Il est demandé au Groupe d'examiner la dernière partie et de convenir d'un ensemble de recommandations qui seront transmises aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Point 12 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne en mer Méditerranée et mesures proposées pour les coquillages et les eaux conchylicoles

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/10 qu'il a établi en collaboration avec l'OMS. La première partie du document décrit la pollution microbienne des coquillages et des eaux conchylicoles en Méditerranée; elle est présentée au Groupe à titre d'information. La seconde partie contient des informations sur les dispositions juridiques actuellement en vigueur dans les pays de la Méditerranée ainsi que des mesures proposées de lutte contre la pollution. Il est demandé au Groupe d'examiner la dernière partie et de convenir d'un ensemble de recommandations qui seront transmises aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Point 13 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/11 qu'il a établi en collaboration avec le COI et l'OMI. La première partie de ce document couvre la nature, l'origine, le sort et les effets des hydrocarbures du pétrole. La deuxième partie décrit les dispositions juridiques, administratives et techniques pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les hydrocarbures de pétrole. Le document est présenté au Groupe de travail à la suite de la requête de la Quatrième réunion du Groupe de travail qui demandait que le document d'évaluation qui avait alors été préparé (UNEP/WG.144/9) soit examiné à nouveau et révisé.

Point 14 de l'ordre du jour - Evaluation des composés organosiliciés en tant que polluants du milieu marin, assortie d'une référence toute spéciale à leur statut dans les protocoles relatifs à l'immersion et à la pollution d'origine tellurique

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.160/12. Le document constitue un examen scientifique réalisé par le secrétariat conformément au principe de mise à jour des annexes aux protocoles existants, à la demande d'une Partie contractante sur le statut des composés organosiliciés en tant que polluants marins. Il comprend également, en se fondant sur cet examen, des mesures proposées que les Parties contractantes prendront en ce qui concerne le statut de ces substances dans les protocoles existants. Il est demandé au Groupe d'examiner les mesures proposées et de convenir d'un ensemble de recommandations qui seront transmises aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Point 15 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions relatives au MED POL que les participants ou le secrétariat souhaiteraient soumettre à l'attention de la réunion seront examinées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Point 16 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 17 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président de la réunion et par le représentant du Directeur exécutif du PNUE, le vendredi 10 avril 1987 à 18 heures.

Emploi du temps proposé

Jour	Session	Point de l'ordre du jour
Lundi 6 avril	matin après-midi	1, 2, 3, 4, 5, 6 6 (suite)
Mardi 7 avril	matin après-midi	6 (suite et fin), 7 8, 9
Mercredi 8 avril	matin après-midi	10, 11 12
Jeudi 9 avril	matin	13, 14, 15
Vendredi 10 avril	matin après-midi	16 16 (suite et fin), 17